

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

Objet : Désignation d'un membre suppléant pour siéger à l'association fichier commun du Rhône

Rapporteur : Katia PECHARD

Le fichier commun de demande locative sociale est un dispositif local qui permet la gestion partagée de la demande et des attributions en matière de logement social. Il vise aussi à mettre en commun ces demandes avec les pièces justificatives nécessaires à leur instruction, ainsi que les informations relatives à la situation des demandeurs et à l'évolution de leurs dossiers en cours de traitement.

La Ville de Tassin la Demi-Lune est adhérente depuis la mise en œuvre du fichier commun du Rhône en juin 2012. L'Adhésion a été renouvelée par délibération en date du 28 septembre 2016.

Cette adhésion a permis au chargé de logement du CCAS d'améliorer le service rendu aux citoyens, de faciliter le partenariat avec les bailleurs sociaux, les institutions et associations œuvrant dans ce domaine.

Katia PECHARD et Caroline ACQUAVIVA ont été désignées en 2016, respectivement titulaire et suppléante, pour siéger à l'association du fichier commun du Rhône.

Pour des raisons liées à son activité professionnelle, Caroline ACQUAVIVA ne peut être présente aux différentes réunions de cette association.

A cet effet, il est donc proposé de nommer en lieu et place, Michel CADILLAT, suppléant de Katia PECHARD.

Ceci exposé, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Désigner Michel CADILLAT en tant que nouveau suppléant, pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de Tassin la Demi-Lune pour l'exécution de la présente délibération.**